



Lettre ouverte à monsieur le ministre de la justice, monsieur
le directeur de l'administration pénitentiaire et à monsieur
le directeur interrégional de LYON

C.P. Bourg-en-Bresse

Le 16 Juin 2025

Messieurs,

Le bureau local **UFAP UNSa Justice** vient une nouvelle fois dénoncer une situation insupportable depuis maintenant trop longtemps.

Les délais de traitements des démarches administratives de la D.I de LYON.

Mutations, régularisation de fiche carrière, accès aux formations, problématique sur les paies ou simple information, régularisation de la prime vie chère pour nos collègues ayant bénéficié de congés bonifier

En exemple sur notre établissement des situations concernant la prime vie chère qui ne sont pas régularisés et qui date de 2023 et 2024. Chaque fois la même réponse, se sera fait sur la paie du mois prochains

Nous ne pouvons plus accepter ces lenteurs qui révèlent d'un profond manque de considération des personnels de tout corps. Preuve de cette situation le mur du silence auquel les établissements font face. Courriers sans réponses, sollicitations ignorées, délais de traitement et mises en attente prolongés au point d'en devenir injustifiables.

Cette inertie administrative n'est pas sans conséquences :

-Désorganisation des vies professionnelles et personnelles du au retard des décisions pourtant cruciales au bon fonctionnement de l'institution et des vies de famille des personnels.

-Affaiblissement de la confiance entre les agents et leur institution, créant un sentiment d'abandon de plus en plus présent chez l'ensemble des personnels. Qui se traduit par une fuite en avant de ceux-ci.

-Elle génère colère, frustration et démobilité, là où il faudrait au contraire soutien et reconnaissance.

Nous ne pouvons plus accepter que notre implication soit paralysée par des lenteurs qui relèvent d'un profond manque de considération. Ce que nous demandons n'a rien d'excessif : Des réponses dans des délais raisonnables. Une administration à l'écoute et le respect du droit fondamental à la transparence administrative.

Nous appelons solennellement l'administration pénitentiaire à prendre ses responsabilités : réformer ses délais de traitement, mettre en place un suivi individuel des demandes et établir un dialogue clair et durable avec celles et ceux qui assurent, chaque jour, le bon fonctionnement du service public pénitentiaire.

Nous resterons unis, vigilants et mobilisés jusqu'à ce que notre voix soit pleinement entendue.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de notre détermination collective.

Pour le bureau local **UFAP UNSa Justice Bourg-en-Bresse**
Benjamin TECHER, Olivier PONT

U.F.A.P / UNSa justice CP Bourg en Bresse : 20 Chemin de la Providence, 01000 Bourg-en-Bresse

TEL : 04-26-16-10-09 mail: j.defaria@ufap.fr ou ufap.cp-bourg-en-bresse@justice.fr